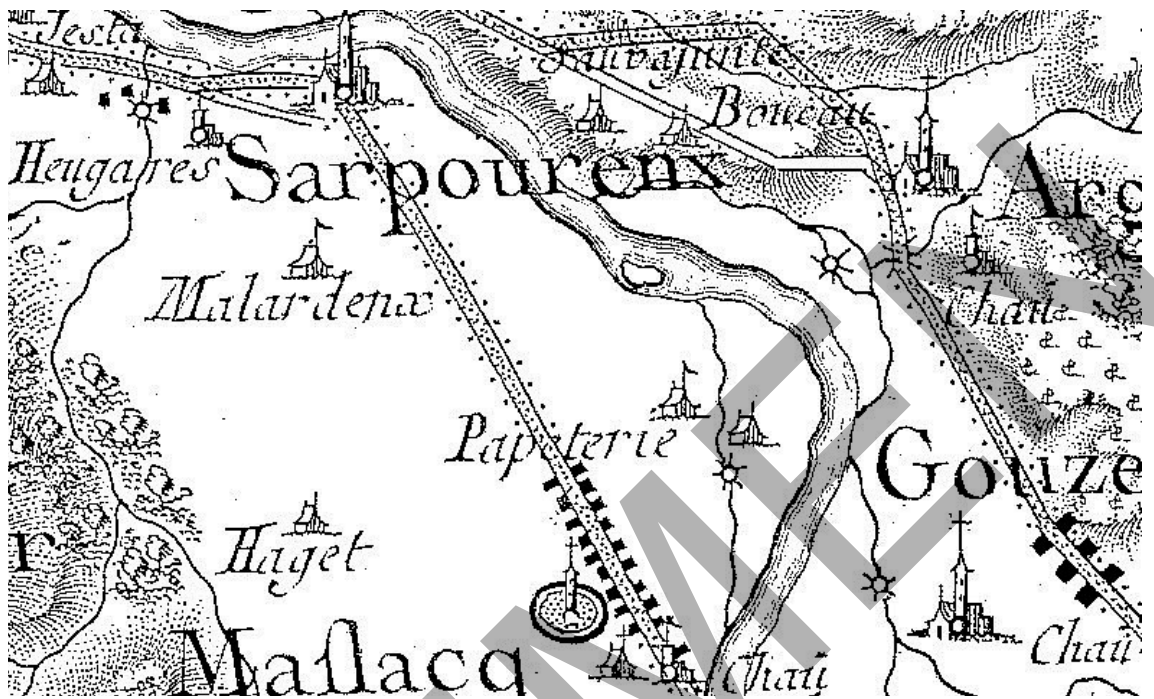


# SARPOURENX

## *Les Marladenx*



*La carte Cassini.*

Dans le dénombrement réalisé sous Gaston Fébus en 1385 la maison noble « *Malardenx Domenger* » confirme l'implantation de cette famille depuis des temps très reculés

Maslacq le 29 juin 1440 - Arnauton deu Serer de Maslacq et Catherine sa femme vendant à Ramon Arnaud de Malardenx de Sarpourenx un peu de terre au fond de la Campagne Juzan de Maslacq pour 15 florins. - Guilemen Arnaud de Greixes coadjuteur de Arnaud Guilhem de Greixes notaire public de Larbaig et Vielleségure (papiers personnels Bauby).

Le 16 juillet 1457, Fortaner seigneur de l'ostau de Malardenx de Sarpourenx donne quittance à Guiraut de Lassale de Sarpourenx de la somme de 100 florins courants, de 9 sols jacques, pour la dot et émancipation de Martin de Lassale, fils de Guiraud, - à raison de son mariage avec Miramonde de Malardenx, fille de Fortaner - cette somme est assignée sur la maison et hérédité de Malardenx. Acte passé à Maslacq. Témoins Bernad Guilhem seigneur de Pinsun de Laà, Arnaud de Portes, barbier de Maslacq. Arnaudet de Pricam, coadjuteur du notaire de Larbaig. (E1234, folio 33 verso).

Le 25 septembre 1476, gazaille de 2 juments, consentie par Peyrot d'Augaroo, en faveur de Martin de Lassale, seigneur adventice de la maison de Malardenx, de Sarpourenx (E1234 folio 86 verso).

Le 31 janvier 1538 dénombrement présenté devant Jacques de Foix, évêque de Lescar, lieutenant général du Roi, par Johanot seigneur de Malardenx domenger de Larbaig. « *Petita maysoneta* » et 25 arpents de terre. (B846) et hommages le même jour (B848 folio 65 verso).

Le 18 mars 1573, noble Pees de Malardenx, en qualité de jurat du vic de Larbaig, insinue un contrat de vente. (E1236 folio 142).

Sarpourenx, maison de Malardenx, le 6 septembre 1626, testament de Maître Jean de Malardenx. Il a été marié à Gracianette de Lageyre de Navarrenx vers 1609, il institue héritier Sanson de Malardenx son neveu. Testament retenu par Johanicoo de Crideboup, jurat de Sarpourenx et rapporté le même jour à Jean de Pinsun, notaire de Larbaig. (E1252 folio 448).

Le 20 janvier 1596, vente par Jean du Cabu de Maslacq au sieur Pes de Oerbou, seigneur adventice de la maison de Malardenx et à Sanson de Oerbou, son fils, de 2 liards de fief sur un champ situé à Maslacq, pour 5 francs bordelais. (E1241 folio 37 verso).

Le 15 août 1601, Sanson de Malardenx, autorisé par Pes et Arnaud Guilhem de Malardenx, ses oncles, et Jean et François d'Oerbo, jurats de Maslacq, Joan de Lhens, son beau-frère, s'oblige envers Maître Daniel de Borguade, ministre à Maslacq, pour 250 francs et lui donne en gage une vigne. Devant Menaud de Mirassor notaire de Larbaig. (E1243 folio 283).

Le 4 janvier 1603, Sanson de Malardenx est légataire universelle de sa cousine Madeleine de Baitz, de Maslacq. (E1243 folio 262 verso).

L'inventaire des fiefs nobles de Raymond fait état du fief de Malardenx à Sarpourenx en 1611.

Noble Sanson de Malardenx est marié à Suzanne de Toyaa.

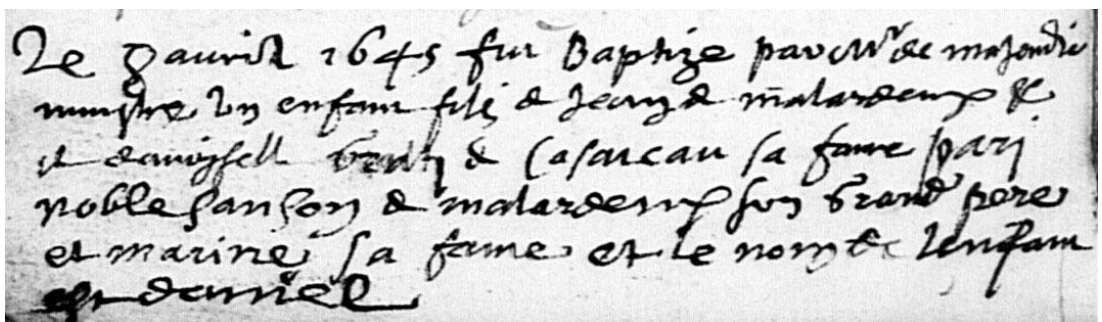
3 enfants : Jean, Jeanne mariée par contrat retenu à Sarpourenx le 4 novembre 1631 à Pierre fils de Pierre de Nouguer de Maslacq de l'église réformée, dot de 55 francs bordelais et le trousseau (E1253 folio 422 verso), et Madeleine mariée par contrat retenu à Sarpourenx le 26 septembre 1640 à Jean de Faget de Lanneplaa, assistée de ses parents et de Jean de Malardenx, son frère de l'église réformée, dot 350 francs bordelais et le trousseau. (E1254 folio 294 verso et E1255 folio 79 verso).

Le 22 mai 1636, noble Sanson de Malardenx, de Sarpourenx donne en engagement à Pierre de Nogué, de Maslacq, son gendre, trois arpents de terre, pour une valeur de 300 francs bordelais, solde la dot de Jeanne de Malardenx, sa fille. (E1257 folio 292).

Le 12 février 1657 contrat de mariage de Jean de Vignau, de Maslacq et Suzanne de Nogué alias de Balester, assisté entre autres de noble Sanson de Malardenx, son grand-père (E1257 folio 299).

Le 8 avril 1645 baptême à Sarpourenx de Daniel fils de Jean de Malardenx et de Demoiselle Gracy de Casaucau son épouse en présence de noble Sanson de Malardenx le grand père. Ce baptême fut célébré par Bernard de Magendie pasteur protestant attaché à Maslacq.

Daniel aura un frère Jacques et une sœur Jeanne.



Le 8 avril 1645 fut baptisé par M<sup>re</sup> de Magendie ministre des enfans fils de Jean de Malardenx & de demoiselle Gracy de Casaucau sa femme par noble Sanson de Malardenx son grand père et sa femme et le nom de l'enfant est Daniel

Acte de baptême de Daniel de Malardenx.

En 1655 Jean de Malardenx qui avait reçu le domaine de son père Sanson est admis aux Etats du Béarn.

Daniel fut à son tour admis aux Etats du Béarn en 1680. Né à Sarpourenx il épouse en 1669 Demoiselle Jeanne de Lassalle de Loubieng.

Leur fils Jean, après avoir apporté la preuve des tailluquets en 1638,1640,1644 et 1647 fut reçu en 1718. Il épouse Adrienne de Péhau. Ils auront deux enfants Daniel et Pierre né en 1719.

En 1735 le Seigneur Daniel de Malardenx qui avait hérité du domaine de Sarpourenx en 1718 prêta serment et fut reçu aux Etats en 1735.

Noble Daniel épouse Dame Marie Thérèse Darrigrand-Castéra. Ils auront quatre enfants : Jeanne Adrienne qui épousera Jacques Andribet de Castetner, Jean Pierre qui sera l'héritier, Mathieu et Marie.

Daniel décède en 1756 le fief revient à son fils Jean Pierre né en 1743.

Jean Pierre de Malardenx sera reçu aux Etats du Béarn en 1757.

En 1764 il épouse à Lagor Marguerite Thérèse de Laussat fille de Noble Pierre de Laussat seigneur de Tétignax dont la famille s'est implantée à Maslacq. Il sera l'héritier du château Lassalle de Loubieng au décès de son aïeule.

Par contrat du 20 février 1771 par Maître Lacabanne notaire royal à Orthez Jean Pierre de Malardenx vend le domaine de Malardenx, maisons, jardin, dépendances, au sieur Gentiu Darrer cadet bourgeois d'Orthez.

C'était la fin des Malardenx à Sarpourenx.

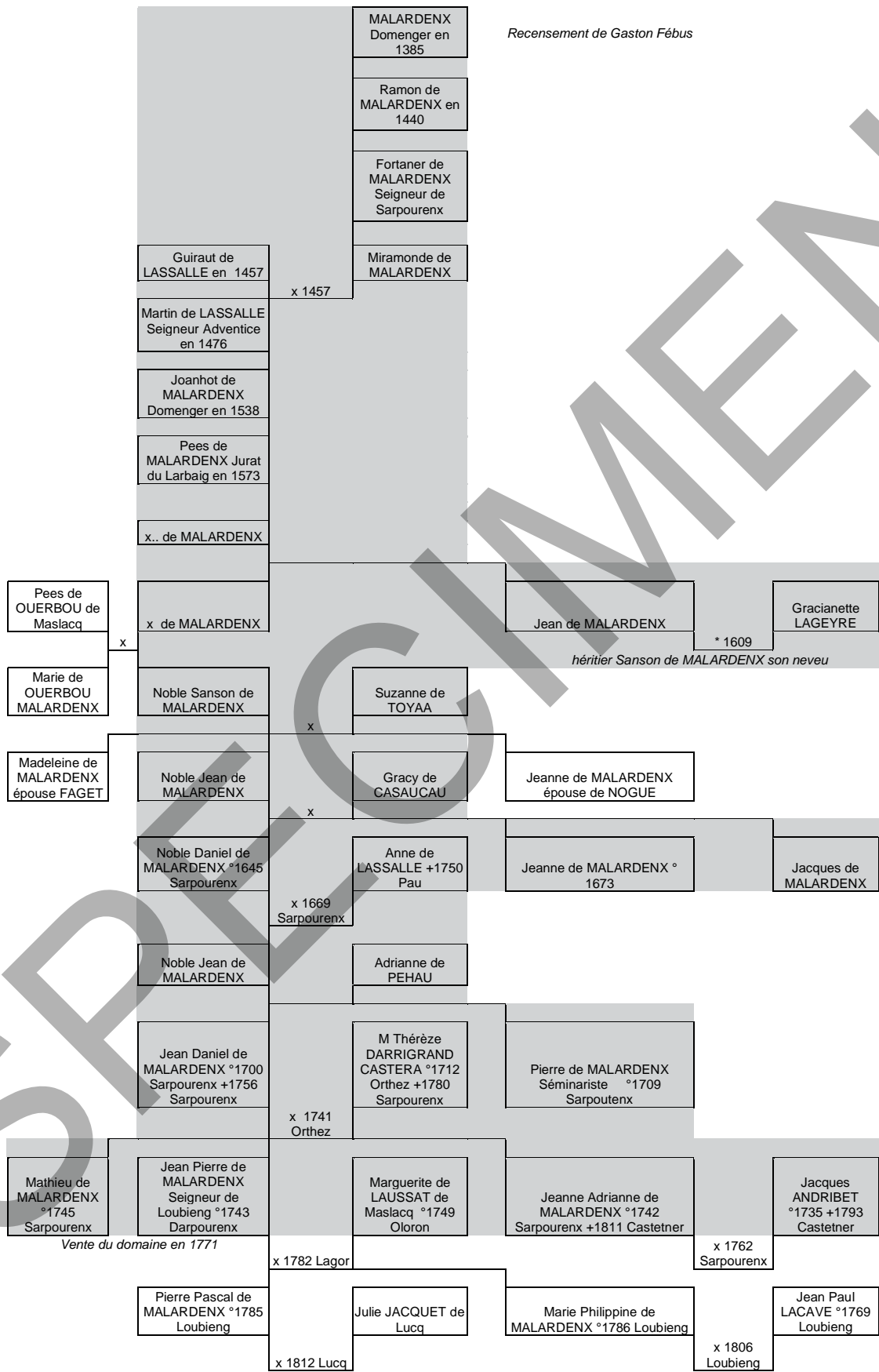


*Le domaine Malardenx aujourd'hui à Sarpourenx.*

**André Arriau**

**Sources : Archives Départementales Pau :  
Etat civil, BMS, actes notariés, Fonds Bauby  
Société Sciences Lettres et Arts de Pau et du Béarn  
Travaux Marc Le Chanony**

--- Généalogie de la famille de Malardenx ---



# SARPOURENX

## *Famille Planté*

La famille Planté possédait encore au début du siècle dernier de fort nombreuses propriétés à Sarpourenx et dans les environs.

### ***Branche principale***

I - Jean Planté, Armateur et Consul de Hollande à Santander, né vers 1756, décédé vers 1827, à l'âge de soixante et onze ans environ.

Il s'est uni avec Isabelle Olea Y Ereno, née vers 1770, décédée vers 1822, à l'âge de cinquante et un ans environ, d'où :

- 1) Victoire Planté, née vers 1793, décédée vers 1872, à l'âge de soixante-dix-huit ans environ.
- 2) Raymond Planté Auteur de la branche aînée qui suivra.
- 3) Jean-François Planté, né vers 1798, décédé vers 1865, à l'âge de soixante-sept ans environ.
- 4) Pierre, Jean Joseph Planté Auteur de la branche cadette qui suivra.
- 5) Louise Planté, née vers 1805, décédée vers 1865, à l'âge de soixante ans environ.
- 6) Eugène Planté, Propriétaire, né vers 1811, décédé à Orthez (Pyrénées-Atlantiques) le 23 mars 1874, à l'âge de soixante-trois ans environ.



*Jean Planté.*



*Isabelle Olea y Ereno.*

### ***Branche aînée***

II - Raymond Planté, Propriétaire Maire d'Orthez Conseiller Général du Canton de Lagor, Député, chevalier de la légion d'honneur, né le 11 janvier 1797 à Santander en Espagne, décédé à Orthez (Pyrénées-Atlantiques) le 27 juin 1855, à l'âge de cinquante-huit ans. Il fit construire la Mairie, la Halle, le Pont-Neuf, le clocher de Saint-Pierre et l'Eglise de Départ.

Il s'est marié, à l'âge de trente-cinq ans, le 7 juillet 1832 à Mont (Pyrénées-Atlantiques) avec Jeanne Marie Emmanuelle Mathilde Lestapis, Rentière, fille d'Adrien Pierre (1780-), Négociant armateur à Bordeaux et Manuella Garay (1790-1828), née à Orthez (Pyrénées-Atlantiques) le 24 décembre 1811 est décédée le 3 février 1885, à l'âge de soixante-treize ans, d'où :

- 1) Emmanuelle Marie Françoise (Manuella) Planté, née à Orthez (Pyrénées-Atlantiques) le 5 août 1833, décédée à Saint-Sever (Landes) le 25 décembre 1924, jour de Noël, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Elle s'est mariée, à l'âge de vingt-huit ans, le 6 novembre 1861 à Orthez (Pyrénées-Atlantiques) avec Pierre Albert Dufour, Docteur en médecine, fils de Jean-Marie (~ 1780-), Docteur en médecine, membre de l'institut et officier de l'ordre Impérial de la légion d'honneur et Marie Labadie (~ 1800-), né à Saint-Sever (Landes) le 28 septembre 1825.

- 2) Isabelle, Adrienne, Jeanne Planté, née à Orthez (Pyrénées-Atlantiques) le 20 septembre 1835, décédée vers 1902, à l'âge de soixante-six ans environ.

Elle s'est unie avec Léopold Bauby, Inspecteur des eaux et forêts, décédé avant 1895.



*Raymond Planté.*



*Jeanne Marie Emmanuelle Mathilde Lestapis.*

**3) Pierre, Raymond, Adrien Planté, Historien-Félibre-Homme de lettres, né à Orthez (Pyrénées-Atlantiques) le 4 octobre 1841 y décédé le 27 mars 1912, à l'âge de soixante-dix ans. A tout seigneur, tout honneur. M. Adrien Planté, maire d'Orthez, ancien député, esprit conciliant, cœur vibrant, enthousiaste, débordant d'éloquence fleurie et savante à la fois, érudit, orateur, poète. Personne ne s'entend à présider avec plus de courtoisie, d'aisance et de distinction. Toujours il trouve le mot heureux, l'image saisissante et vraie, l'éloquence naturelle et entraînante. Il est le Béarnais idéal, féal et courtois, en qui l'on sent revivre la finesse gasconne et la bonhomie royale dou Noustre Enric. La Provence en a fait un félibre majoral.**

Il s'est uni avec Marie Molier, née vers 1843, décédée à Orthez (Pyrénées-Atlantiques) le 20 janvier 1888, à l'âge de quarante-cinq ans environ, d'où :

- a) Jeanne Planté, née vers 1873, décédée vers 1950, à l'âge de soixante-seize ans environ. Elle s'est unie avec Armand Mérillon, né vers 1865, décédé vers 1923, à l'âge de cinquante-sept ans environ.**
- b) Louise Planté, née vers 1875.**
- c) Emmanuelle Manuella Planté, née à Orthez (Pyrénées-Atlantiques) vers 1880. Elle s'est mariée, à l'âge de vingt-quatre ans environ, le 7 janvier 1904 avec Louis Jean René Saint Jayme, né à Saint-Just-Ibarre (Pyrénées-Atlantiques) le 4 juin 1870, veille de la Pentecôte, décédé vers 1939, à l'âge de soixante-huit ans environ.**

### ***Branche cadette***

**II - Pierre, Jean Joseph Planté, Propriétaire rentier, né vers 1800, décédé à Paris vers 1880, à l'âge de soixante-dix-neuf ans environ, repose avec son épouse et leur fils Gaston Planté au cimetière du Père Lachaise à Paris.**

Il s'est marié, à l'âge de trente et un ans environ, le 21 avril 1831 à Castets (Landes) avec Narcisse Suzanne Eléonore Lafitte, née vers 1810, décédée à Paris (Paris) en 1872, à l'âge de soixante-deux ans environ, d'où :

**1) Pierre Jean Léopold Planté, Avocat au barreau parisien, né à Orthez (Pyrénées-Atlantiques) le 9 décembre 1832, décédé à Sarpourenx (Pyrénées-Atlantiques) le 5 février 1917, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.**

Père de :

**a) Marie Eléonore Louise Suzanne Planté, née à Sauveterre-de-Béarn (Pyrénées-Atlantiques) le 15 janvier 1874.**

Elle s'est mariée, à l'âge de vingt-six ans, le 14 janvier 1901 à Sarpourenx (Pyrénées-Atlantiques) avec François Jules Emile Sabail, Avocat, né à Castelnau-Rivière-Basse (Hautes-Pyrénées) le 4 juillet 1861.

**b) Marie Narcisse Gabriella Planté, née à Sauveterre-de-Béarn (Pyrénées-Atlantiques) le 4 avril 1880.**

Elle s'est mariée, à l'âge de vingt-sept ans, le 15 mai 1907 à Sarpourenx (Pyrénées-Atlantiques) avec Jean Joseph Gaston Coupe, Lieutenant d'infanterie, né à Saint-Gaultier (Indre) le 18 janvier 1871.

2) Raymond Louis Gaston Planté, physicien, né à Orthez (Pyrénées-Atlantiques) le 22 avril 1834, décédé vers 1889, à l'âge de cinquante-quatre ans environ.

Il fut le premier à concevoir et fabriquer un accumulateur électrique. En 1859, il proposa d'utiliser des électrodes en plomb plongées dans l'acide sulfurique afin de pouvoir recharger aisément un système capable de stocker l'énergie électrique. Planté avait compris qu'une batterie ordinaire s'épuisait lorsque la réaction chimique dont elle est le siège a entièrement eu lieu. Il proposa donc de tirer parti de réactions chimiques qu'on pouvait inverser en faisant passer un courant électrique : la batterie devenait ainsi rechargeable. Le développement industriel de cette invention dut attendre une vingtaine d'années. Abondamment employée dans les automobiles et les chemins de fer, la « *batterie de Planté* » avait pour seul désavantage sa masse excessive : plus de 100 kg pour le modèle « *666 Ahen 1888* ». Le principe des batteries utilisées aujourd'hui dans l'automobile reste le même.



*Raymond Louis  
Gaston Planté.*

3) François Planté, Pianiste, né à Orthez (Pyrénées-Atlantiques) le 2 mars 1839, décédé le 18 décembre 1934, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, à Saint-Avit dans les Landes a fait ses premières études musicales sous Mme de Saint-Aubert et M. Tilmans aîné. A sept ans, il joua dans un concert de charité donné à l'hôtel de ville de Paris, une œuvre de Beethoven. Elevé de M. Marmontel au Conservatoire, il remporta, en 1850, le premier prix. M. Alard, qui a complété son éducation musicale par des leçons d'accompagnement, se l'est adjoint pour ses séances de musique de chambre. M. Planté, indépendamment de l'exécution, portée si loin aujourd'hui chez tant de jeunes pianistes, s'est fait remarquer par le sentiment de la grande musique dont il est devenu promptement un des meilleurs interprètes.



*François Planté  
dit Francis.*

Il s'est marié, à l'âge de trente ans, le 4 juillet 1869 à Mont-de-Marsan (Landes) avec Léonie Jumel, décédée vers 1908, d'où :

a) Joseph Planté, né vers 1871.

b) Gabrielle Planté, née vers 1877, décédée à Saint-Laurent-sur-Gorre (Haute-Vienne) le 16 avril 1924, à l'âge de quarante-sept ans environ.

Elle s'est mariée, à l'âge de vingt-trois ans environ, vers 1900 avec Pierre Malaud, né vers 1868, décédé vers 1948, à l'âge de soixante-dix-neuf ans environ.

c) Madeleine Planté, née vers 1879. Elle s'est unie avec Joseph Pons.

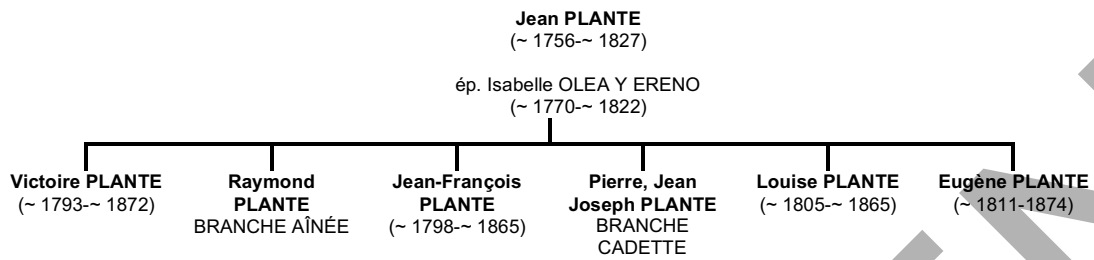
d) François Planté, né vers 1881.

e) Georges Planté, né vers 1886.

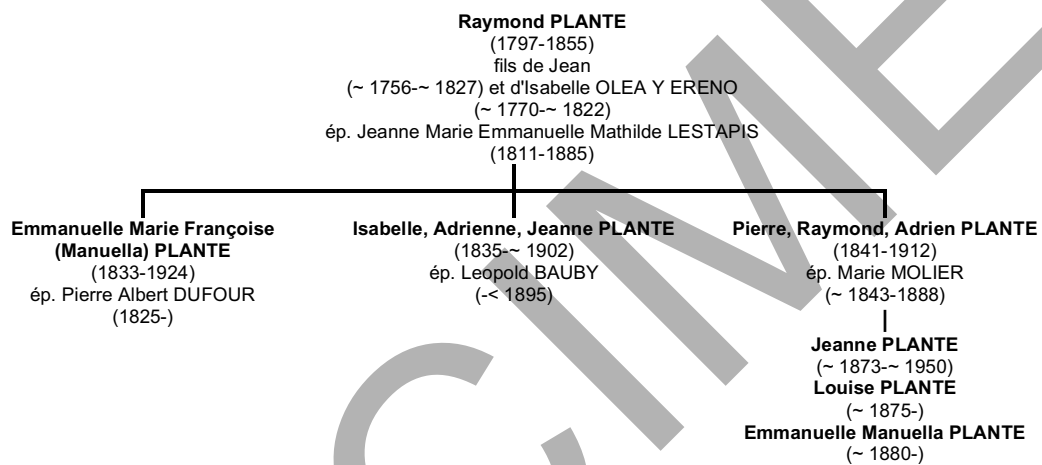
4) Henry Planté, né vers 1840, décédé vers 1844, à l'âge de quatre ans environ, mourut des suites d'une méningite, doué dit-on d'une mémoire prodigieuse.

--- Généalogie de la famille Planté ---

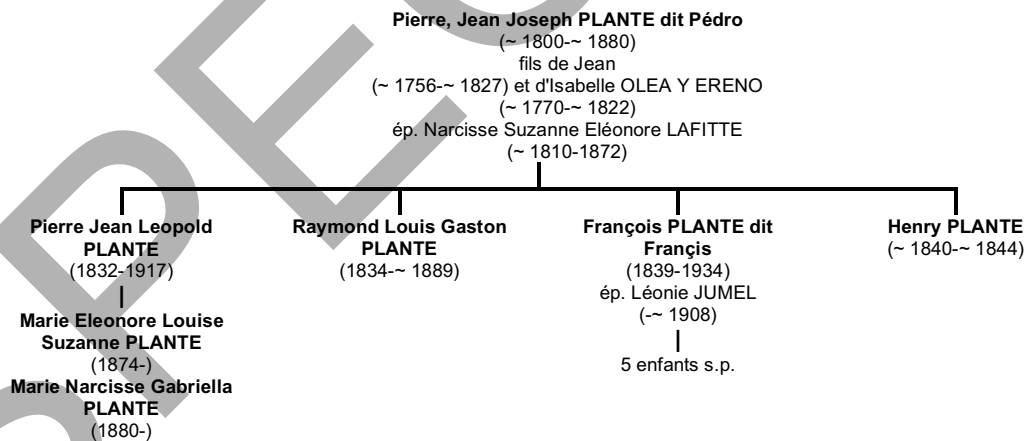
**BRANCHE PRINCIPALE**



**BRANCHE AÎNÉE**



**BRANCHE CADETTE**

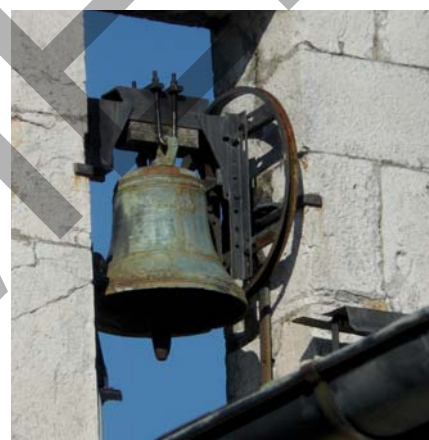


# SARPOURENX

## *La cloche de l'église Saint Pierre*

L'église St. Pierre de Sarpourenx est équipée d'un clocher mur dans lequel est suspendu une petite cloche qui offre un intérêt historique et patrimonial remarquable ; en effet cette cloche date de 1743 et une telle ancienneté est exceptionnelle car elle fait partie des rares qui ont survécu à la Révolution et aux guerres qui ont suivi. Dans ces périodes troublées les cloches étaient souvent pillées et détruites pour les transformer en armes ou en pièces de monnaie.

De grande valeur patrimoniale cette cloche est malheureusement mal en point.  
Elle a rythmé tous les événements importants du village depuis cette époque  
Souhaitons-lui une rapide remise en état...



Les caractéristiques de cette cloche : 48,5 cm de diamètre pour un poids de 70 kg avec l'inscription « SANCTE PETRE ORA PRO NOBIS F.P. PEYRAUBE 1743 ».

Dans les archives de la fabrique de l'église St. Pierre de Sarpourenx, nous avons relevé :  
12 juillet 1847 : « chaque chaise sera imposée 1 franc par an. Seule ressource pour la Fabrique.  
Abbé Cazamajor. Marguilliers Jean Aussat Lajus et Jean Henri Marlat ».



En 1850 : « Payé à Maucoo 1 franc pour façon de la barre à cloche, à Claverie 1 franc pour la pose de la barre, à Cuyeu 1 franc pour le joug de la cloche ».

En 1853 « payé à Couture, forgeron 3,50 francs pour réparation du battant à neuf pour la cloche ».

30 mars 1856 : « dépense 3,50 francs pour la ferronnerie du portail de cimetière et de la cloche ».

En 1859 « payé pour ferrure de la cloche 3,50 francs. Abbé Guicharnaud. Marguilliers, Loustau, Marlat, Aussat ».

En 1866 « réparations de la cloche 27,90 francs, dépense extraordinaire et imprévue ».

En 1895 « dépense 1 franc pour la corde de la cloche. Abbé Camy ».

Aujourd'hui la cloche ne sonne plus à la volée...

# SAUVELADE

## *L'abbaye au XVII<sup>ème</sup> siècle*

Jeanne d'Albret convertie à la nouvelle religion a entraîné son pays dans le protestantisme, sans pour autant chercher à convertir tous ses sujets très attachés à la religion catholique. Mais vers la fin de son règne, le Béarn s'est trouvé mêlé à une des guerres de Religion qui sévissaient dans le royaume de France. Il a fallu choisir son camp et cela a entraîné l'intolérance. Les biens ecclésiastiques furent saisis. Les églises qui jusqu'alors étaient utilisées alternativement pour le culte de chacune des religions, devinrent les temples desservis par des recteurs ou « **ministres de la parole de Dieu** ».

Tous les biens qui constituaient l'abbaye de Sauvelade furent saisis à cette période et intégrés dans le domaine royal de Navarre.

A la mort de la reine Jeanne, son fils lui succéda sous le nom d'Henri III. Egalement impliqué dans les querelles religieuses, il entraîna son armée dans la défense du parti protestant. Il récompensa les plus zélés et les plus vaillants de ses soldats.

Parmi ceux-ci, se trouvait François Pedelaborde, marchand de Lagor qui fut anobli.

Ce dernier, devenu noble François de Laborde, achète, par contrat du 17 mai 1578, l'abbaye de Sauvelade avec toutes ses appartenances (sauf les fiefs et dîmes). Le nouvel abbé de Sauvelade commence par vendre

*« à divers particuliers toutes les terres situées hors de Sauvelade. De plus, il néglige les bâtiments, sans y faire les réparations nécessaires ».*

Avant de mourir, il fait son testament, attribuant à l'aîné Pierre toutes ses seigneuries et ses titres.

Pour l'abbaye, il la partage ainsi : Gratian, son second fils reçoit l'abbaye avec toutes ses appartenances de Sauvelade, « sauf le bois de Lapeyre » qui échoit à Pierre. (Vraisemblablement, avec le titre d'Abbé de Sauvelade, mais quelque temps plus tard, ce sera Gratian qui portera ce titre.)

Louis XIII arrivant au pouvoir, la religion catholique est rétablie et un « **édit de main levée est promulgué en 1620** » qui donne aux religieux de l'abbaye la possibilité de racheter leurs biens. Ils entreprennent alors de s'en donner les moyens. A cette date, le prieur est **Joan de Nogues**.

Ce dernier commence par négocier avec Gratian de Laborde. Un contrat est signé entre eux le **10 janvier 1626**, par lequel le prieur s'engage à payer en contrepartie, la somme de « 8500 écus petits » soit le montant qu'avait payé François de Laborde en 1578.

Quant à Pierre de Laborde et les autres particuliers possesseurs de terres des appartenances de l'abbaye, un arrêt de la cour, du 24 mars 1626, les condamne à délaisser ces biens.

Pour parvenir à trouver la somme nécessaire au rachat, le prieur et les religieux ont recours à l'emprunt. Pour rembourser cet emprunt et les intérêts ils obtiennent de leurs supérieurs l'autorisation de vendre quelques dîmes.



Le temps d'effectuer toutes ces démarches et transactions, le rachat ne fut achevé que le 10 janvier 1663.

### Les principaux personnages intervenant pour ces transactions :

#### - Les religieux

Le frère Jean de Nogues prieur,  
le frère Lapeyre et le frère Etienne de Peyran,  
Jean Bailhac, prêtre et vicaire de Sauvelade.

Messire **Jean de Boyer**, chanoine en l'église St Etienne de Toulouse, aumônier de madame la douairière duchesse d'Orléans et **abbé commendataire de Sauvelade**

Monsieur de Sausin abbé de Cîteaux et supérieur de l'ordre.

Dom frère Lhoste prieur de N-D de (Taise) vicaire général de l'ordre des Cîteaux dans les provinces de Guyenne et pays de Béarn.

Monsieur de **Morimond** père supérieur immédiat du monastère de Sauvelade

Dom frère Gaston de Poutz, prieur de Bolbonne et vicaire général de l'ordre

Pierre de Portain, prêtre et Practicien.

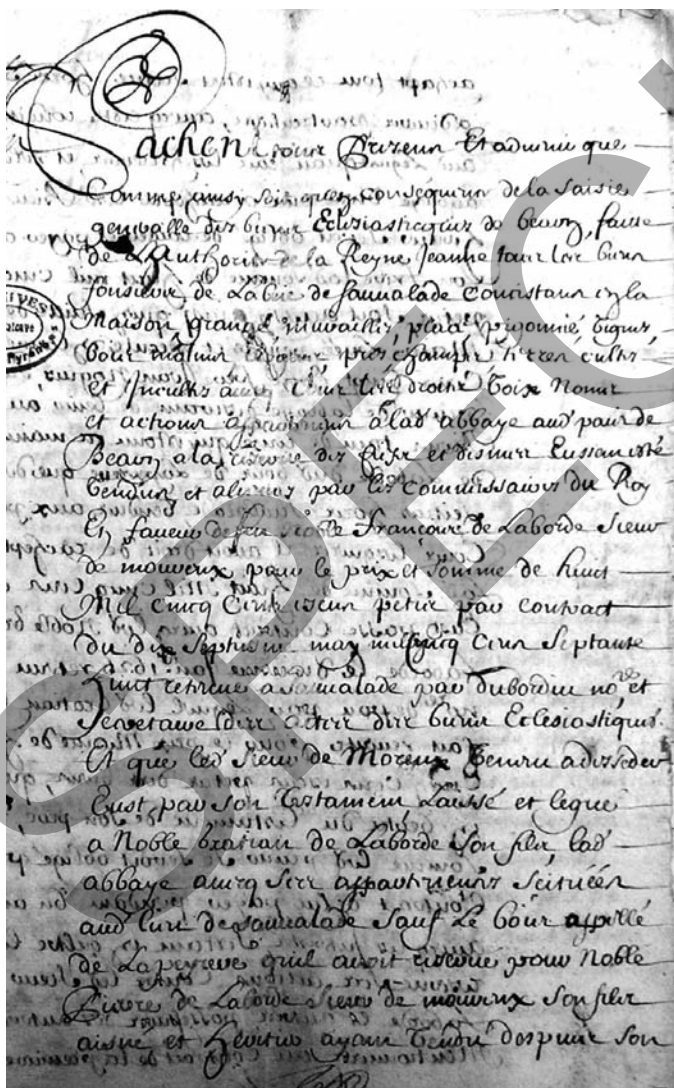
#### - Les notaires

Isaac d'Agoueix, Baronnie, Peyran, Ferran, de Pau  
Jean de Ségabache de Vielleségure

#### - Les nobles

François de Laborde, ses fils Pierre et Gratian, possesseurs abbés de Sauvelade, le sieur de Brassalay, le sieur d'ozenx, Charles d'Abidos, David de Forcade, Damoiselle Judicq de Berriben dame de Lendresse et noble David de Forcade sieur de Domec de Dognen, qui rachètent des dîmes, Les sieurs Depom, conseiller du roi, avocat général en la Cour et de Viguiet, avocat, les prêcheurs.

Si les transactions de rachat menées à Sauvelade et dans ses environs immédiats n'ont pas laissé traces de troubles graves, il n'en n'a pas été de même à Capbis, où les méthodes implacables de l'abbé commendataire, méprisant les us et coutumes de ce pays, ont profondément mécontenté les riverains. Quelques mois après la reprise de possession de ses biens, l'abbaye a connu le drame.



Première page des actes qui ont été passés pour le rachat des biens de l'abbaye de Sauvelade.

## *L'assassinat de l'abbé Jacques de Boyer commendataire de l'abbaye de Sauvelade 25 octobre 1663*

Un assassinat qui a laissé une empreinte durable dans la mémoire collective du Béarn.

« s'en parle autant coum de la mourt de Saubalade »

*(Dictons et proverbes du Béarn - V. Lespy)*

Les Boyer appartenaient au milieu parlementaire toulousain. J. Boyer était le fils de Jean de Boyer, secrétaire à la chancellerie (+ en 1644) et de Françoise de Lacombe (+ en 1649)

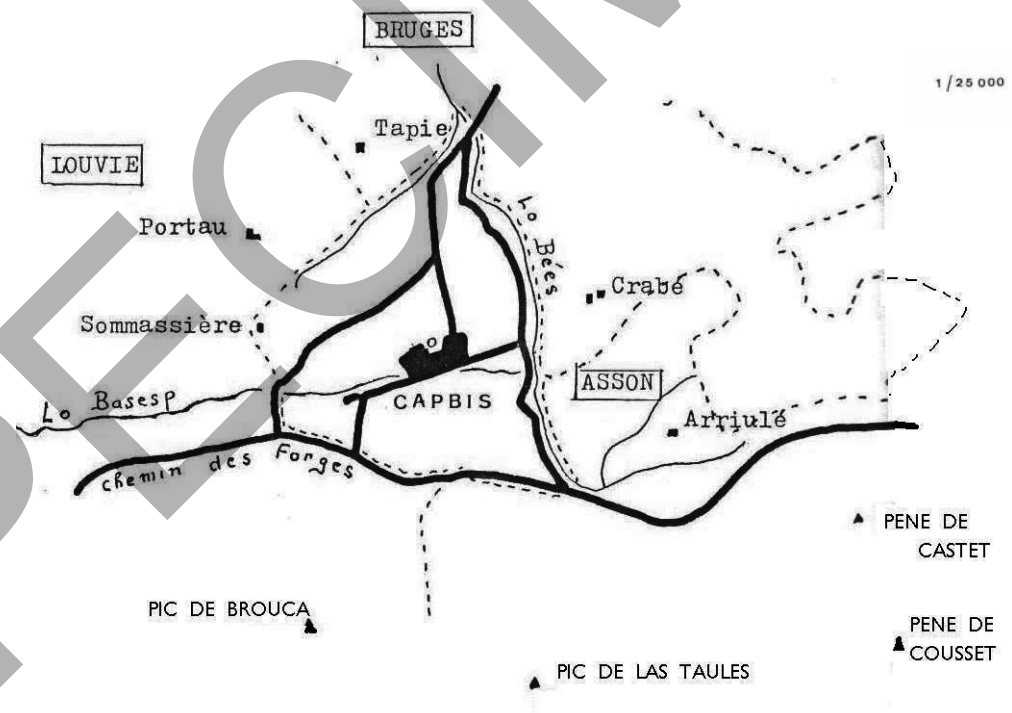
Chanoine de Saint Etienne de Toulouse, aumônier de la duchesse d'Orléans, J. Boyer occupait une place importante dans le clergé et dans la société toulousaine.

Lors de différents procès, J. Boyer se fit remarquer par son catholicisme dur et son intolérance.

En 1651, Louis XIII attribue la « commende <sup>(1)</sup> » de l'abbaye de Sauvelade à J. Boyer qui succède en cette qualité à Mg A.F. de Maytie, évêque d'Oloron.

Parmi ses dépendances, l'abbaye possède un territoire « Capbis » en vallée d'Ossau.

*Le territoire de Capbis que possédait l'abbaye de Sauvelade était approximativement un triangle délimité par le Bées, par le « chemin des forges » joignant Louvie-Juzon à Asson et, par le ruisseau descendant de Sommassière. C'est-à-dire environ 130 hectares.*



En 1651, l'abbaye est en ruines (incendiée par Montgomery) et ses revenus sont très modestes, une borde, un moulin, une vigne, un verger et des terres cultivables.

De ce fait, l'abbé Boyer préfère s'installer à Capbis pour y valoriser ce terroir.

Il y aménage un logement qu'il occupe avec l'abbé Barboutan, son aumônier et deux domestiques, une chapelle et une grange pour ses chevaux. Il installe également des colons (métayers)

*(1) Donner la commende d'une abbaye c'est donner le droit d'usufruit de cette abbaye. L'abbé commendataire peut être un clerc ou un laïc.*

Jusqu'alors, les cisterciens de Sauvelade ne s'étaient guère intéressés à Capbis, laissant les communautés de Bruges, Asson et Louvie utiliser les « herms » pour leurs activités pastorales. (les herms, terres réservées au pâturage qui ne peuvent être cultivées.)

En voulant restaurer les droits de l'abbaye sur Capbis, l'abbé se heurte à toutes les communautés voisines qui s'en tiennent à la rubrique 30 des Règlements de Béarn :

« d'**Herbadges et padouences** :

*« las terres et herms afiusats per lous Seignours a las communes, en lasquoalles y a attente et padoence, nou pouderan estar cultivades ».*

L'abbé attribue des lots « les novellins » à ces colons : ils défrichent les herms, creusent des fossés, clôturent des parcelles (clôtures défaites la nuit par les opposants)

En agissant ainsi, l'abbé Boyer met en péril l'économie pastorale de différentes maisons ossaloises. Sans les herms celles-ci voient leurs intérêts vitaux menacés.

De vives tensions naissent entre les communautés et l'abbé. S'ensuivent de nombreuses procédures, des condamnations, des amendes et des menaces envers l'abbé mis en garde à plusieurs reprises (par sécurité pour l'abbé, le chirurgien d'Asson passe plusieurs nuits à Capbis).

Une habitante de Nay rapporte des propos de gens de Capbis.

*« qui disaient que le sieur abbé de Saubalade était un homme qui fâchait les uns et les autres. C'est que force gens s'en plaignaient et là-dessus un d'entre eux dit : Pourquoi est-ce qu'on ne le tuoit donc point, puisqu'il était si méchant ? A quoi ils répondirent entre eux, qu'on ne s'en garde ou qu'on ne s'en vante pas, c'est-à-dire que cela lui arriverait assurément ».*

Le 25 octobre 1663, l'abbé Boyer est assassiné.

L'acte de décès, transcrit dans le registre paroissial de Bruges par le curé J. Loustouré, montre que cet assassinat a été accompli avec grande violence.

*« le dit sieur abbé percé à jour d'un grand coup de pistolet ou mousqueton qui luy fut lasché dans l'estomac et qui le traversait de part à d'autre et ledit Barbouteau, murtry de divers coups de pistolet ou mousqueton, dagues et poignards, voire même remarqua-t-on qu'on s'étoit servi de la hache ».*

D'après Dubarat « ...les cérémonies des obsèques furent célébrées à Bruges, que l'aumônier Barbouteau y fut enseveli ainsi que le cœur et les entrailles du malheureux abbé dont le corps fut transporté quelques jours après à Bétharram où il fut enseveli dans le tombeau du premier président Bernard de Lavie ».

Les assassins au nombre de seize, appartenaient aux différentes communautés de Bruges, Asson et Louvie qui s'étaient opposées à la nouvelle politique agricole de l'abbé Boyer.

**Références :**

**Le crime des seize - Christan Desplats**

**Les biens de l'abbaye de Sauvelade - Michel Grosclaude.**

**Etudes historiques et religieuses - Dubarat.**

**Fonds Batcave art. 408**

# SAUVELADE

## *La vie à Sauvelade au XVIII<sup>ème</sup> siècle*

Le 15 octobre 1759, les jurats de la communauté de Sauvelade, se voient dans l'obligation d'informer l'autorité supérieure, de certaines dérives dans le fonctionnement de l'abbaye.

Cet établissement a un prieur, dom de Pasqueri, considéré comme curé titulaire et dom de Cambon, faisant fonction de vicaire de la paroisse.

Suite à une maladie, dom de Cambon, est resté dans un état considéré proche de la démence et a un comportement dangereux pour les personnes, hommes, femmes, enfants du village. Il intrigue auprès de De Morimond, le supérieur, pour prendre la place de prieur.

Pour les jurats du village, dom de Cambon, est un fou dangereux.

« A Sauvelade ce 15e octobre 1759

*Monseigneur,*

*Lheureux choix que sa majesté à fait de votre illustre personne pour la conduite de la France et leclat de vos lumières supérieures qui sont sans égal nous fait espérer que votre grandeur voudra écouter avec votre justice ordinaire nos justes représentations.*

*Labbaye de Sauvelade ordre de Cîteaux et de la filiation de Mourimond ce trouve occupée par deux religieux le premier sous le titre de prieur nommé dom de Pasqueri et l'autre dom de Cambon ce dernier servant la paroisse comme vicaire à la place du prieur qui est la véritable curé primitif.*

*Ces deux religieux monseigneur se sont rendus incompatibles car dom de Cambon a donné avis à monseigneur l'abbé de Mourimond leur supérieur de l'état de son prieur concernant sa conduite lequel estoit tombé presque en démence par une longue maladie de laquelle il n'en est jamais bien revenu.*

*Et comme ledit dom Cambon desireroit occuper la place de prieur il voudroit insinuer dans l'esprit de se supérieur de vouloir lui bailler ce titre.*

*Mais monseigneur la triste et dangereuse situation où les habitants de la paroisse de Sauvelade se trouvent nous fait espérer que vous nous accorderiez vos protections pour la conservation de l'honneur de nos familles laquelle n'étant pas en sécurité. Et de vouloir exhorter monseigneur l'abbé de Mourimond de nous donner un sujet qui aime la gloire de Dieu l'honneur de l'ordre et enfin l'édification du public, autre que dom de Cambon voilà monseigneur le motif qui nous a déterminés de nous jeter à vos pieds dans l'espérance que votre grandeur sera bien compatissante au triste état et à la dangereuse perte où les pères et mères des familles se trouvent exposés on n'en dira pas davantage mais espérant aux progrès de votre justice envers ce changement de prieur qui est prétendu devoir se faire pendant la fin du mois de novembre prochain en faveur du même dom Cambon suivant une lettre qui a fait voir au seigneur de Morimond qui lui promet cette satisfaction sur quoi nous resterons toujours redevables à vos protections demurons avec des sentiments très respectueux.*

*Monseigneur*

*Vos très humbles et affectionnés Serviteurs*

*Lacomme jurat*

*Beigbeder Jurat*

*Mulé jurat »*

**Texte transcrit tel que l'original**

# VIELLESÉGURE

## *Deux familles de notables*

### **La famille de Ségabache**

Plusieurs générations de cette famille ont marqué le village. De par leurs fonctions, jurats, maires, notaires, curé et seigneurs d'Athos, les Ségabache ont laissé bien des traces dans les archives.

La famille est originaire d'Asson. Joan, le premier arrivé à Vielleségure vers 1624 était notaire.

Il y eut des Ségabache à Vielleségure jusqu'en 1861. Ils ont possédé et habité successivement deux maisons : la maison Flouret et la maison de l'espitau.

**La maison Flouret**, dont l'emplacement correspond au N° 2 du camin Guilhou, a été habitée par Bernard et sans doute avant par son père Joan.

La maison de Floret n'avait pas été recensée en 1385. Son nom apparaît dès le 16<sup>ème</sup> siècle et a persisté. En 1759, une seconde maison a été construite à côté de la première : la maison de Flouret cadet.

**La maison de l'espitau**, était située au 11, camin Guilhou. Son nom laisse penser qu'il y avait eu autrefois un « hôpital », ou lieu d'hébergement pour les pèlerins de St Jacques à cet endroit. En 1675, la maison appartenait et était occupée par Jacques Couture le notaire de cette époque. Il est probable que Jacob, le seigneur d'Athos y a fait des transformations en s'y installant vers 1704, lui donnant les dimensions et l'aspect qu'elle a aujourd'hui. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, la maison fut rachetée par Pierre Lafontaine-Gondry qui avait réussi son émigration en Argentine. Il a sans doute, lui aussi apporté des transformations à cette maison que les habitants appelaient « le château Lafontaine ».

**Joan de Ségabache** est le premier cité. En tant que notaire ou coadjuteur à Vielleségure, il a retenu quelques actes de 1624 à 1644. Les traces de ces actes sont trouvées dans les registres de Maître Jean Couture, notaire de Vielleségure de 1648 à 1656 qui semble lui avoir succédé. Dans ces mêmes registres, il est, en 1648, cité comme témoin avec Bernard son fils dans une vente de terre. Il est jurat de Vielleségure en 1649. Il est intervenu comme notaire dans les actes de rachat de l'abbaye de Sauvelade en 1661.

**Bernard de Ségabache**, fils du précédent, a été notaire de Vielleségure de 1675 à 1685. Il a aussi été jurat. En 1674, il signe, avec les autres jurats, la déclaration générale de la communauté pour l'établissement du papier terrier. En 1675, il habite la maison de Flouret dont il est propriétaire. Il achètera par la suite, l'ancienne maison de l'Espitau à Jean de Couture et y demeurera. Il est le père des deux suivants.

**Bertrand** (1670-1760) succède en 1706 (*voir acte résignation ci-après*) à Bertrand Couture à la cure de Vielleségure qu'il tiendra pendant 54 ans. Il est décédé à Vielleségure en 1760.

**Jacob**, épouse Madelaine de Cadaillon qui apporte en héritage, la seigneurie d'Athos. Quand Jacob entre aux Etats Généraux en 1704 pour cette seigneurie, il habite Vielleségure, à la maison de l'espitau.

**Bernard**, leur fils, Seigneur d'Athos, épouse Jeanne de Peyroutou en 1754. Ils auront sept enfants dont Jean. Les autres enfants meurent en bas âge.



**Jean**, fils de ces derniers, né à Vielleségure en 1756, épouse Catherine Chibas. Il sera aussi seigneur d'Athos et maire de Vielleségure jusqu'en 1834, à l'âge de 78 ans ! C'est lui qui rachète le moulin vicomtal de Vielleségure en 1777.

**Antoine**, le fils de Jean sera notaire à Vielleségure de 1816 à 1838, puis à Lagor jusqu'en 1855. Il fut maire de Vielleségure à plusieurs reprises. Durant un de ses mandats, il fait construire la fontaine sur la place du village. Il hérite de la maison Beroye qu'il vend à la commune pour servir de presbytère. (9, place de la Houn) Il épouse Jeanne-Marie Mathilde Sorbé de Pau.

**Jean-Amédée** leur fils, né en 1815 à Vielleségure, sera également maire de septembre 1860, à sa mort en février 1861.

### ● Acte de résignation de la cure de Vielleségure (transcription)

« Aujourd'hui premier septembre de l'année mil sept cents six par-devant moi **Pierre Lacomme** jurat du présent lieu de Vielleségure Diocèse de Lescar, province d'Auch à la charge du rapport a été constitué personnellement, en présence des témoins bas nommés, Messire **Bertrand de Couture** prêtre, lequel a dit et déclaré, qu'il résigne la cure du présent lieu de Vielleségure sous l'invocation de Saint Bertrand dudit diocèse et province, ne pouvant plus la desservir, à cause de ses infir-

mités, de laquelle il est titulaire et paisible possesseur depuis vingt cinq ans, et ce, en faveur de Me **Bertrand de Ségabache**, prêtre du dit diocèse, ici présent, sous le bon plaisir de notre saint-père le pape, ou de monseigneur son vice chancelier, et non en faveur d'autre, ni autrement, à la réserve toutefois d'une pension annuelle de cent vingt livres qui lui sera payée en deux pacqs de six en six mois et par avance, tant par ledit Ségabache que par les successeurs audit bénéfice, et même par les obituaires. Et à l'effet de ladite résignation lesdits sieurs de Couture et de Ségabache, ont constitué et constituent pour leurs procureurs généraux et spéciaux en Cour de Rome, sans que l'une qualité déroge l'autre, () pour et à leur nom, prêter consentement et poursuivre ledit bénéfice et l'homologation de ladite pension. Et lesdits de Couture et de Ségabache ont juré en mains de moi dit rétenteur en présence desdits témoins, qu'au présent acte il n'est intervenu aucun pacte simoniaque, ni autre illicite et contraire aux saints décrets et constitution de l'Eglise. Fait et passé dudit lieu de Vielleségure ledit jour premier septembre mil sept cent six, en présence de Me Bernard de Laugar, habitant de la ville de Vigne en Béarn et Jean de Bernadotte dudit lieu de Vielleségure, témoins à ce, appelés, qui ont signé avec lesdits sieurs de Couture et de Ségabache et moi jurat et retenteur ».



*Je soussigné Antoine Segabache  
résidant à Vielleségure, canton de Lagor,  
declare qu'ayant prêté ce jour d'hui à  
l'audience du tribunal civil de l'arrondissement  
d'Orthez le serment prœtorien par l'article  
149 de la loi du vingt cinq ventose an onze  
en qualité de Notaire à la résidence de la  
dite commune de Vielleségure, la signature et  
paraphre dont j'entends me servir en la dite  
qualité de notaire, sont ceux qui vont être  
mis à la suite de la présente déclaration. en  
conséquence je les depose au premier greffe  
en execution des dispositions de la dite loi  
du vingt cinq ventose an onze à Vielleségure  
le vingt deux octobre mil huit cent six.*

*A. Segabache*

## Les seigneurs de Vianne et leurs « ostaus »

Située au nord-ouest du territoire de Vielleségure, la petite seigneurie de Vianne n'est connue qu'à partir du 15<sup>ème</sup> siècle. A cette époque la maison seigneuriale existait, dénombrée ainsi : « l'ostau et gentillesse de Vianne ». Cette formule pour désigner une terre noble et sa maison a été retenue et donnée comme exemple par V. de Lespy dans son dictionnaire.

La maison est tombée en ruine et, au 17<sup>ème</sup> siècle, les seigneurs de Vianne ont résidé dans le nouveau château qu'avait construit Gratian de Laborde dans le bourg.

**Espan du Leu** (ou de Lion) est le premier seigneur de Vianne connu. Petit fils d'Espanhol et de Leu, proche collaborateur de Gaston Fébus, il est aussi, abbé laïc d'Orthez et gouverneur des forêts du Béarn. En 1429, il prête serment à Jean d'Albret (roi de Navarre époux de Catherine de Foix vicomtesse de Béarn)

**Jean du Lion**, son fils, chevalier, lui succède. Il épouse Marguerite de Luxe, veuve de Gilles, bâtard d'Albret. Il meurt en 1506.

**Jean du Lion**, dit Jean-Brun, fils du précédent, chambellan du roi et de la reine (Catherine) de Navarre, sénéchal de Marsan, est aussi seigneur de Gelos, de Campet, de Cazaux.

**Jean de Carpasse** (de Navarrenx) était devenu seigneur de Vianne. Un peu plus tard, en 1529, il achète le château vicomtal de Vielleségure (appelé de Motta). A partir de cette date, les seigneurs de Vianne seront aussi seigneurs de Motta.

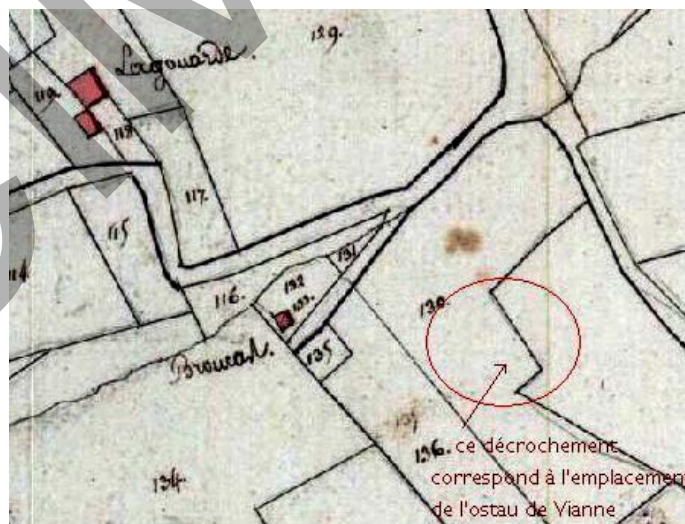
**Diego Monhoos** (du royaume d'Aragon) est seigneur de Vianne de 1544 à 1555. Il épouse en 1546, Catherine de Navailles, la fille de l'abbé laïc de Bererenx. Lors du contrat de mariage, Diego est dit habiter à Vielleségure. Ce qui laisserait supposer que l'un des châteaux était encore habitable. Celui de Motta ou celui de Vianne ?

**Les seigneurs de Laàs** qui lui succèdent, gardent la seigneurie durant presque un siècle (1555-1651.) En 1651, Charles de Lateulade, baron de Laàs, morcelle le fief de Vianne. Il vend le château de Motta et la seigneurie juridictionnelle de Vianne à Gratian de Laborde et conserve pour son fils le bois de Vianne où avait été bâti le château de Vianne, ce qui a permis à ce dernier de conserver le titre de seigneur de Vianne. Il y a donc eu durant quelques années deux seigneurs de Vianne contemporains.

**Gratian de Laborde** abbé de Sauvelade est seigneur de Vianne de 1651 à 1763.



Le nouveau castet de Vianne, construit dans le bourg.



Le plan cadastral de 1812, montre un décrochement rectangulaire conservant la forme et l'orientation de l'ancien château de Vianne. (La maison Lagouarde située un peu au-dessus, est l'actuelle maison de Marc Arriau sur la route de Sauvelade.)

C'est lui qui avait fait bâtir le castet de Vianne dans le bourg de Vielleségure. Sa fille Anne sera héritière, mais c'est son gendre qui portera le titre de seigneur de Vianne.

**David de Casemajor** (1664-1703) l'époux d'Anne de Laborde fournit l'aveu pour la seigneurie de Vianne en 1674.

**Jean de Casemajor** (1703-1732) son fils, épouse Jeanne, la dernière descendante des Mesples-Aren.

**Jean-Baptiste Gertous** (1732-1773) originaire de Guchen dans la vallée d'Aure rachète la seigneurie. Il épouse Jeanne de Benou d'Oloron. Il décède le 27 juin 1775 à l'âge de 84 ans dans son « castel de Bianne » à Vielleségure.

**Louis de Gertous** son fils (1773-1789) époux de Marie de Rey, sera le dernier seigneur de Vianne. il avait été reçu aux Etats de Navarre en 1773. En 1784, il rend hommage au roi Louis XVI devant la chambre du Parlement de Navarre pour sa seigneurie de Vianne et le château de Motta. (ADPA - B 5589 bis)

Les habitants propriétaires du nouveau castet de Vianne après la Révolution :

**Henriette Gertous**, la fille du dernier seigneur, est veuve de Dominique-Christophe Dujat des Allines quand elle reçoit l'héritage de son père. Mais, de par son contrat de mariage, elle jouissait déjà du *castel de Vianne et du moulin*. Elle transmettra l'héritage à son fils **Alphonse** né en 1781 au Castet de Bianne.

1838 : Nelson Préville, pharmacien à Orthez décédé en 1851. Il n'a vraisemblablement pas habité le castel, ni ses héritières ci-dessous.

7 juin 1853 : les filles de ce dernier, Scholastique Préville, épouse de Forcade d'Arance, Mathilde Préville veuve Bouin de Bayonne, Odile Préville veuve Martin de Bayonne, Marie Préville veuve Larrouy d'Orion en deviennent propriétaires.

1<sup>er</sup> juillet 1853 : Martial Guilhon, époux de la veuve Bouin, rachète le château et tout le patrimoine de l'ancien seigneur de Vianne. Il a habité le château et il a participé au conseil municipal de la commune. il a également agrandi son patrimoine vielleségurois.

Marie Guilhon, fille des précédents, épouse Joseph-Jean-Jules Marsoo. A également habité le château jusqu'en 1919.

Leurs filles : Mesdames Forsans et Dubreuilh qui se partagent leur héritage, cèdent le château en 1930, après l'avoir offert à la commune qui a refusé de recevoir ce cadeau.

**Sources : Archives notariales (série E)  
et communales de Vielleségure  
Archives de la famille Forsans  
Armorial de Béarn**